



# Police

ZONE DE POLICE  
BINCHE-ANDERLUES-LERMES  
5912

Conseil de Police - Séance du 03/04/2023 à 18h00

## PROCES-VERBAL

### Présents :

Bourgmestre de Binche - Président :	Laurent DEVIN
Bourgmestre d'Anderlues :	<del>Virginie GONZALEZ MOYANO</del>
Bourgmestre d'Erquelinnes :	David LAVAUX
Bourgmestre d'Estinnes :	Aurore TOURNEUR
Bourgmestre de Merbes-le-Château :	Philippe LEJEUNE
Bourgmestre de Lobbes :	Lucien BAUDUIN

### Conseillers de police :

Emric BAUVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe BIKE, Salvatore CALVAGNA, Benoit COPENAUT, Baudouin DUFRASNE, Frédéric JOIE, Luc JONNART, ~~Philippe LABAR~~, Thierry LALLART, Vincent NOTEBOOM, Hadrien POLAIN, Hugues PREVOT, Frédéric RAZEE, Eugénie RUELLE, Michel SCHOLLAERT, ~~Jérôme URBAIN~~, Marine VILBAJO, ~~Pascal VRAIE~~

Chef de zone <i>a.i</i> :	Laurent RASPE
Comptable spécial <i>a.i</i> :	Jean-Marc BOUDRY
Secrétaire de zone <i>a.i</i> :	Aurélie BENOIT

Lieu : Salle B du Kursaal – Avenue Wanderpepen, 28 à 7130 Binche

### Séance publique

*Monsieur Laurent Devin ouvre la séance à 18h00.*

*Il excuse l'absence de Madame Gonzalez et de Messieurs Labar et Vraie.*

- 1) Procès-verbal du Conseil de police du 6 mars 2023 – Approbation.

*Accord à l'unanimité*

*Absent pour ce point : Messieurs David Lavaux, Thierry Lallart et Benoit Copenaut*

- 2) Installation et prestation de serment des conseillers élus absents lors de la première séance du Conseil de police – Prise d’acte.

*Monsieur Lavaux entre en séance.*

*Monsieur Luc Jonnart et Madame Eugénie Ruelle prêtent le serment suivant entre les mains de Monsieur Laurent Devin . « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».*

*Monsieur Benoit Copenaut entre en séance.*

*Monsieur Hadrien Polain est appelé par Monsieur Devin et prête le serment mentionné ci-avant.*

*Absent pour ce point . Monsieur Thierry Lallart.*

- 3) Dotations communales relatives au budget de l’exercice 2023 - Décision.

*Monsieur Thierry Lallart entre en séance*

*Monsieur Jean-Marc Boudry présente le premier budget de la zone de police et indique que c’est le 1<sup>er</sup> budget d’une zone de police fusionnée en Wallonie.*

*Il mentionne qu’il s’agit d’une opération spécifique pour la zone de police ainsi que pour l’autorité de tutelle.*

*Monsieur Boudry ajoute qu’il faut donc, pour l’élaboration de ce 1<sup>er</sup> budget, faire preuve d’indulgence et de créativité*

*Monsieur Boudry explique ensuite la méthodologie utilisée pour l’élaboration du budget.*

*Nous aurons un budget initial 2023 qui va couvrir une partie de l’année car nous allons probablement démarrer la fusion effective de la zone soit au 1<sup>er</sup> juillet, soit au 1<sup>er</sup> octobre 2023.*

*Le 1<sup>er</sup> élément qui a été convenu avec l’autorité de tutelle est d’intégrer les remarques émises par celle-ci lors de l’approbation du budget de la zone de police de Lermes et du budget de la zone de police Binche-Anderlues*

*Les dépenses d’assurances peuvent être fractionnées au niveau de la prime.*

*Il était impossible d'estimer quelles sont les dépenses qui vont être engagées jusqu'au moment où la zone va être effective. Il a donc été convenu, avec la tutelle, de procéder de manière très pragmatique. Techniquement, on a additionné les budgets des deux ex-zones*

*C'est lors de la 1<sup>e</sup> modification budgétaire que nous pourrons retravailler les détails, affiner les choses*

*Le 1<sup>er</sup> exercice pour une année entière ce sera en 2024. En l'espèce, il s'agit d'un budget « de transition ».*

*Monsieur Jean-Marc Boudry explique ensuite l'adaptation du budget 2023 de la zone de police 5332 Binche-Anderlues .*

- Inscription des suppléments de dotation 2022 via le boni présumé en remplacement des inscriptions par article aux exercices antérieurs. L'autorité de tutelle souhaitait leur inscription par le tableau de synthèse, mais cela est impossible car ces adaptations doivent faire suite à la dernière MB de l'exercice 2022, date à laquelle la ZP 5912 n'était pas constituée. Adaptation sans impact budgétaire global*
- Suppression des subventions dont les montants ne sont pas encore arrêtés officiellement:  
33008/46548 73405 Intervention salduz 2023 : - 12.483,47 €  
33007/46548 73405 Dotation destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police : - 13.346,00 €.*
- Adaptation des montants des chèques repas sur base du module budgétaire. Bilan global: réduction des dépenses de 21326,61 €.*
- Inscription du solde subvention sécurité routière 2018 afin d'harmoniser les budgets des deux zones de police : + 305.574,78 €.*
- Adaptation des dépenses/recettes de dettes existantes.*

*Monsieur Boudry présente ensuite l'adaptation du budget 2023 de la zone de police 5333 Lermes.*

- Modification de l'article de transfert au service extraordinaire. Aucun impact budgétaire.*
- Adaptation des montants des chèques-repas sur base du module budgétaire. Bilan global: augmentation des dépenses de 26.774,57 €.*
- Inscription des allocations diverses aux exercices antérieurs · majoration de 40.902,81€.*

- Réduction à due concurrence du solde des deux adaptations, de l'article 330/122-06 Remboursement des charges du personnel . réduction de 67 677,38 €.

Monsieur Jean-Marc Boudry poursuit en indiquant que la proposition budgétaire est l'addition des deux budgets initiaux des deux zones de police pour l'année 2023.

Les dotations communales, quant à elles, restent inchangées.

Monsieur Boudry informe les membres du conseil que l'autorité de tutelle collabore activement au budget de fusion et s'implique dans le projet. Elle répond rapidement aux questions. L'autorité de tutelle a émis cinq propositions complémentaires qui ont été intégrées dans le budget

Concernant les dotations futures, Monsieur Boudry indique que les dettes antérieures à 2023 sont prises en charge par les ex-zones jusqu'à l'échéance. Les dettes liées aux nouveaux investissements seront, quant à elle, prise en charge par la nouvelle zone au travers des dotations et des critères de répartition.

Monsieur Boudry passe ensuite au point sur la part votale. Il indique que c'est la prise en compte de la dotation de chacune des entités ramenées sur le montant total des dotations brutes de chaque commune.

Monsieur Boudry informe les membres du Conseil qu'il faut voter les points dans un certain ordre :

1. Les dotations communales
- 2 Le calcul de la puissance votale
- 3 Le budget 2023 de la zone de police.

Enfin, il conclut en disant que c'est nouveau pour tout le monde et que les accords qui ont été pris sont transparents, connus, partagés.

Monsieur Devin remercie le comptable spécial ad interim pour ses explications claires et pédagogiques.

- 4) Calcul de la puissance votale du Collège et du Conseil de police pour le budget 2023 –  
Décision.

Accord à l'unanimité

- 5) Budget 2023 de la Zone de police - Approbation.

Accord à l'unanimité

6) Adhésion générale aux accords-cadres suivants de la Zone de police Anvers accessibles aux Zones de Police – Décision :

- LPA/2017/295 via SECURITAS, relatif à la sécurité et au travail d'accueil ;
- PZA/2020/384 via Ambassador Arms relatif aux gilets pare-balles;
- PZA/2020/373 via Retail Concepts, relatif aux chaussures d'intervention ;
- PZA/2020/383 via Innobike BV, relatif aux vélos pour équipes de police ;
- PZA/2019/351 via A6 Law Enforcement, relatif aux lampes d'intervention ;
- PZA/2019/346 via Retail Concepts, relatif aux vêtements des cyclistes ;
- LPA/2018/315 via Vandeputte Safety, relatif aux casques de protection et autres.

*Monsieur Laurent Raspe explique que ce sont toutes des adhésions à une série de marchés publics et qu'il est utile d'anticiper la prise de décision sur toutes ces adhésions afin de gagner du temps par la suite.*

*Monsieur Laurent Raspe précise que Securitas concerne notamment le serveur informatique Il indique qu'en concertation avec Monsieur le chef de corps Philippe Stratsaert, ils ont expliqué à leurs instances respectives qu'il était utile et nécessaire que les deux zones anticipent En effet, le poste le plus cher, c'est celui de l'informatique. En 2019, il a été décidé de prendre les devants. Au lieu d'acheter deux solutions, une seule a été acquise par la zone de Binche-Anderlues et une extension de la solution téléphonique du poste de Binche vers Erquelinnes a été réalisée.*

*Accord à l'unanimité*

7) Adhésion générale à l'accord-cadre de la société ASTRID pour les radios et pager accessibles aux Zones de Police – Décision.

*Monsieur Laurent Raspe indique qu'il s'agit d'une licence que l'on paye tous les ans. Le regroupement radios est déjà effectif pour les deux zones. De la sorte, le coût de la licence d'adhésion a diminué*

8) Adhésion générale aux marchés de fournitures et de services ouverts actifs du Service Public Fédéral « Personnel et Organisation » E-procurement et BOSA accessibles aux Zones de Police – Décision.

*Accord à l'unanimité*

9) Adhésion générale aux marchés de fournitures et de services ouverts actifs de la Province de Hainaut accessibles aux Zones de Police selon convention d'adhésion – Décision.

*Accord à l'unanimité*

*Monsieur Devin demande à l'assemblée s'il y a des questions.*

*Monsieur Polain interpelle le Conseil de police sur un problème local. Il explique que les rues Paul Janson et de la Station à Anderlues sont mal agencées au niveau du stationnement. Les rues sont larges mais étroites sur la partie affectée à la circulation. Monsieur Polain indique que les véhicules qui ne sont pas stationnés sur le trottoir sont régulièrement abîmés. Les citoyens ont toujours pu se garer avec deux roues sur le trottoir à ces endroits. Cela a toujours été accepté mais que depuis quelques mois la police verbalise pour mauvais stationnement. Monsieur Polain mentionne qu'il en a parlé au Conseil communal d'Anderlues lors duquel il a été dit que la police agissait comme des « cow-boys ». Monsieur Polain demande si la zone de police ne pourrait pas envisager une certaine souplesse.*

*Monsieur Laurent Raspe répond qu'il a déjà expliqué que la police est dans l'exécution. A partir du moment où il y a un code de la route à appliquer, les inspecteurs de police sont obligés de le faire respecter. Monsieur Raspe dit que la police peut être traitée de tous les noms d'oiseaux, elle doit respecter la législation. Il indique qu'il se pose des questions à partir du moment où c'est l'autorité communale qui demande d'être souple. En matière de circulation routière, il ne peut, en tant que chef de corps, pratiquer une certaine souplesse sur Anderlues et pas ailleurs. Ce n'est pas la police qui fait les règlements. C'est l'autorité communale. Quand le panneau aura changé en matière de stationnement à ces endroits, la police le respectera.*

*Monsieur Polain remercie Monsieur Raspe pour les explications et conclut en disant qu'il se devait de relayer les propos des citoyens et de l'autorité communale en séance du Conseil de police.*

*Monsieur Bauval prend la parole. Il explique que pour la seconde fois, il a failli être percuté à la sortie de la route qui vient de Jeumont car les automobilistes respectent peu le « STOP ». Monsieur Bauval indique que ce « STOP » à la sortie de la N54 est excessivement dangereux.*

*Monsieur Laurent Raspe répond que la police y est attentive et qu'elle est souvent présente à cet endroit.*

*Monsieur Devin lève la séance à 18h45.*

Pour le Conseil de police,

Aurélie BENOIT  
Secrétaire ai



Laurent DEVIN  
Président

